

Braccio, Nadia

De: Martine Léonard [martineleonard01@gmail.com]
Envoyé: 3 mars 2014 21:38
À: Greffe
Objet: Re: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Le 2014-03-03 14:56, Conscience Prénatale a écrit :

Bonjour,

Depuis que mes 2 compteurs 1ière génération ont été retirés, mes **palpitations cardiaques soudaines** ont cessé. J'ai mis en demeure H.Q en octobre dernier pour avoir installé ces compteurs sans que je sois avisée et sans mon consentement, à la suite d'une modification d'installation en 2008. Je mets H.Q en demeure pour avoir violé mes droits et libertés sous mon propre toit, pour avoir affecté ma santé durant des années et pour avoir hypothéqué mon capital santé. Je considère que je n'ai pas à apporter de preuve à quiconque au sujet des effets nuisibles des ondes radiofréquences sur ma santé et que **QUICONQUE N'A LE DROIT DE VIOLER MES DROITS SOUS MON TOIT.**

Après avoir découvert cette violation de mes droits en octobre dernier, je me suis vue coincée à opter pour l'option retrait dont je refuse de payer une pénalité à H.Q pour avoir en plus violé mes droits et nuit à ma santé. Je refuse également de payer les frais de lecture puisqu'ils ont toujours été inclus dans la "redevance d'abonnement" et je considère que charger 2 frais de lecture à la meme adresse est également une gestion publique abusive et malhonnête.

... Régie de l'Énergie, nous sommes nombreux à remettre en question votre intégrité et votre sens des responsabilités quand nous constatons que vous ne faites toujours pas respecter par H.Q ce qui a été voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale: le droit des citoyens au libre choix, sans pénalité. Nombreux à observer votre responsabilité, témoin d'une incohérence que vous laissez passer en laissant des pauvres gens payer pour l'option retrait tout en subissant les compteurs de leurs voisins qui continuent de les rendre malade. Nous déplorons également que vous ayez laissé H.Q violer des contrats légaux en vigueur entre locataires et locateurs qui se sont vus, en cours de contrat, modifier et violer leurs conditions de location et d'habitation par H.Q.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, à entendre le nombre de plaintes partout au Québec (comme la hausse abusive du tarif de notre société d'état), nous vous demandons de prendre honnetemnt vos responsabilités et de faire respecter les droits des citoyens québécois par H.Q.

Sincèrement, merci,

Martine Léonard

18 chemin des moqueurs, Ste-Anne-Des-Lacs, J0R 1B0, Québec